



FAQ MyShop'in / Shoper's

Qu'est-ce que MyShop'in ?

MyShop'in est une application mobile disponible uniquement sur Android pour le moment. Elle permet la mise en place d'un système de fidélité collective entre tous les commerces de proximité d'un même quartier, arrondissement, ville ou communauté de communes, selon où l'on se situe. Elle permet également de suivre directement les communications effectuées par les commerces de proximité de sa zone géographique. L'offre est entièrement digitale, sans carte physique et entièrement gratuite.

Qu'est-ce que je peux faire avec MyShop'in ?

Je peux devenir un Shoper' membre d'une communauté locale selon le lieu dans lequel je me situe. Je peux alors obtenir et utiliser des points de fidélité (Shop'in) dans les commerces de proximité de cette communauté qui sont également membres de MyShop'in.

Je peux consulter toutes les communications faites par les commerces de cette communauté, les « liker », les filtrer selon différents critères (activité principale, caractéristiques, communautés) et les trier selon le nombre de vues, la distance d'où je me trouve, ou encore leur date d'expiration.

Je peux rejoindre jusqu'à 10 communautés. Les Shop'in obtenus dans une communauté peuvent être utilisés uniquement dans celle-ci. Par exemple, j'habite dans une commune Lyonnaise et je passe mes vacances dans la ville d'Arcachon ; je consomme aux deux endroits et je suis solidaire avec ces 2 communautés différentes, mais je ne peux pas utiliser les Shop'in collectés à Arcachon chez un commerçant de ma commune lyonnaise.

Mon inscription est-elle payante ?

L'inscription d'un Shoper' est totalement gratuite et sans engagement.

Comment est-ce que je choisis ma communauté ?

Je choisis, selon les choix proposés par l'application, la communauté qui me semble la plus pertinente en fonction de ma zone de localisation. Je peux rejoindre jusqu'à 10 communautés maximum.

Comment choisir mes caractéristiques préférées ; à quoi servent-elles dans l'application ?

Mes caractéristiques préférées sont renseignées à l'inscription et peuvent être modifiées à tout moment dans le menu « Mon profil ». Elles me permettent d'identifier rapidement les commerces partageant celles-ci dans une nouvelle communauté où je me situe ; je peux voir leurs Shop'actus et me rendre dans leur boutique si je le souhaite. Par exemple, si j'ai choisi le critère « Fabriqué en France », je verrai facilement tous les commerces qui ont cette caractéristique dans ma communauté.



Quel est le taux appliqué pour calculer le nombre de points de fidélité (Shop'in) ?

Un taux de 5% est appliqué quelle que soit la communauté pour tout achat d'un montant supérieur ou égal à 5€. Par exemple, pour un achat de 80€ effectué dans un commerce de proximité, je reçois 4 Shop'in. La valeur d'un Shop'in est de 1€.

Comment puis-je collecter des Shop'in lors de mon achat ?

J'ouvre mon application et je scanne le QR code généré par le commerçant en utilisant le bouton : « Collecter des Shop'in » placé en haut à gauche sur l'écran d'accueil. Une fois la transaction effectuée, une notification est automatiquement envoyée m'informant du nombre de Shop'in collecté.

Y-a-t-il une durée de validité de mes Shop'in disponibles ?

Oui, les Shop'in obtenus dans une communauté doivent être utilisés dans l'année civile de leur collecte. Ainsi, tous les Shop'in disponibles dans une communauté au 31 décembre à minuit seront supprimés du compte du client et seront reversés aux commerçants de proximité partenaires MyShop'in de cette communauté à compter du 1^{er} janvier.

Comment puis-je utiliser mes Shop'in lors de mon achat ?

Rien de plus simple ! Je clique sur le bouton « Utiliser mes Shop'in », je sélectionne la communauté, le commerçant de proximité, j'indique le nombre de Shop'in à utiliser et je génère le QR Code que je présente au commerçant. Grâce à ce service, MyShop'in permet un seul système de fidélité pour tous les commerces d'une même communauté. Une fois effectué, une notification est automatiquement envoyée m'informant du nombre de Shop'in utilisé.

Cependant, un achat réalisé avec tout ou partie de Shop'in ne permet pas de collecter de nouveaux Shop'in sur le même achat.

Puis-je consulter l'historique de mes opérations ?

Oui, la rubrique « Notifications » du menu permet de consulter l'ensemble des notifications envoyées lors des opérations précédemment effectuées.

Je ne trouve pas le commerçant dans la liste proposée, comment dois-je faire ?

Je vérifie que la bonne communauté est bien sélectionnée et que le nom du commerçant est correct.

Si le commerçant est partenaire, il se trouve dans l'application, dans le cas contraire, je propose à ce commerçant de rejoindre l'application MyShop'in.

Comment mon nombre de Shop'in disponibles est-il mis à jour ?

Nombre de Shop'in disponibles = Nombre de Shop'in collecté – Nombre de Shop'in utilisé dans la communauté.



Le nombre de Shop'in disponibles est spécifique à une et une seule communauté. Ce nombre ne peut pas être négatif.

Comment puis-je consulter mon nombre de Shop'in disponibles dans une communauté ?

Je clique dans le menu sur « Communauté ». La liste de toutes les communautés est alors affichée en indiquant pour chacune d'entre elles mon nombre de Shop'in disponibles.

Comment puis-je voir la liste des commerces d'une communauté ?

Je clique sur la communauté qui m'intéresse puis je clique sur « LES COMMERCANTS » pour voir la liste des commerces.

Puis-je quitter une communauté ?

Oui, je peux quitter une communauté en sélectionnant cette communauté puis en cliquant sur le bouton « Quitter ». En quittant la communauté, je perds définitivement l'ensemble de mes Shop'in disponibles dans cette communauté.

Comment puis-je résilier mon compte ?

Je peux résilier mon compte à partir du menu principal, selon le mode opératoire détaillé dans les Conditions Générales d'Utilisation.

Y-a-il un service assistance MyShop'in ?

En cas de difficulté ou de question, vous pouvez nous contacter à l'adresse assistance@myshopin.fr.



FAQ MyShop'in / Commerçant

Qu'est-ce que MyShop'in ?

MyShop'in est une application mobile disponible pour le moment uniquement sur Android. Elle a pour objectif de soutenir l'activité économique locale autour des commerces de proximité d'un même quartier, arrondissement, ville ou communauté de communes, selon où l'on se trouve. L'application propose aux commerçants un service de communication intuitif et une solution de fidélisation collective et solidaire avec leurs clients entièrement digitalisée.

Qu'est-ce que je peux faire avec MyShop'in ?

Je peux communiquer avec les clients proches de ma boutique sur mes produits ou mes actualités, créer des points de fidélité, suivre le comportement d'achat de mes clients, ou encore participer à l'animation de mon quartier.

Comment est-ce que je choisis ma communauté ?

Je choisis, selon les choix proposés par l'application, la communauté qui me semble la plus pertinente en fonction de ma zone géographique.

Comment choisir les caractéristiques de mon commerce, et à quoi servent-elles dans l'application ?

Je les choisis les caractéristiques de mon commerce lors de mon inscription, puis je peux les modifier via le menu « Mon profil ». Les caractéristiques choisies permettent de capter les consommateurs selon leurs intérêts même s'ils ne connaissent pas encore mon commerce ; elles servent à qualifier mon commerce (lui donner une identité). Par exemple, les caractéristiques « Produits locaux » et « Ouvert le dimanche » caractérisent mon commerce et permettent de capter l'attention des Shoper's intéressés par ces critères pour faire leurs achats.

Pourquoi faire un dépôt de garantie ?

Le dépôt de garantie va permettre d'activer le compte et de disposer d'un crédit pour financer les points de fidélité. Ce dépôt me sera restitué si je souhaite résilier mon compte, selon les modalités détaillées dans les Conditions Générales d'Utilisation.

Comment puis-je faire un dépôt de garantie ?

Je peux faire un dépôt de garantie quand je le souhaite via le menu de l'application, en choisissant simplement le montant qui me convient et en payant par CB ou par virement bancaire (délai plus long).

Quel est le taux appliqué pour calculer le nombre de points de fidélité (Shop'in) ?

Un taux de 5% est appliqué quelle que soit la communauté. Par exemple, pour un achat de 80€, le consommateur gagnera 4 Shop'in. La valeur d'un Shop'in est de 1€.



Y-a-t-il un montant minimum pour bénéficier de points de fidélité (Shop'in) ?

Oui, seuls les achats d'un montant supérieur ou égal à 5 € permettent de d'obtenir des Shop'in.

Comment puis-je créer des Shop'in pour mon client ?

Le commerçant saisi le montant de l'achat effectué, sélectionne le nom du Shoper' dans la liste proposée et génère un QR code en cliquant sur le bouton « Créer des Shop'in », placé en haut à droite de l'écran d'accueil, puis le présente au Shoper' afin qu'il puisse le scanner avec son téléphone sur son application.

Puis-je créer des Shop'in pour mon client si celui-ci paye déjà son achat en utilisant des Shop'in ?

Non, seuls les achats réalisés sans utilisation de Shop'in comme moyen de paiement sont éligibles à l'obtention de Shop'in.

Je ne trouve pas mon Shoper' dans la liste proposée, que dois-je faire ?

Si je ne trouve pas mon Shoper' dans la liste proposée lors de la création de Shop'in, je dois vérifier qu'il a bien rejoint la communauté à laquelle j'appartiens, et que son nom et son adresse e-mail sont corrects.

Comment mon Shoper' peut-il récupérer les Shop'in que je viens de lui créer ?

Le Shoper' peut récupérer les Shop'in que je viens de lui créer en ouvrant son application et en scannant le QR code que j'ai généré sur l'application. Pour cela il doit cliquer sur le bouton : « Collecter des Shop'in » placé en haut à gauche de son écran d'accueil.

Comment ma balance de Shop'in est-elle mise à jour ?

Le solde de ma balance de Shop'in est débité du nombre de Shop'in créés et créditée du nombre de Shop'in collectés en temps réel à la lecture du QR code correspondant.

Balance de Shop'in = Nombre de Shop'in collectés – Nombre de Shop'in créés.

Comment mon nombre de Shop'in pouvant encore être créés est-il calculé ?

Mon nombre de Shop'in pouvant être encore créés est égal à la différence entre mon dépôt de garantie et le nombre de Shop'in déjà créés. Il est mis à jour en temps réel à chaque lecture du QR code de création de Shop'in par le Shoper' et à chaque nouveau versement de dépôt de garantie.

Comment puis-je récupérer en euros la somme des Shop'in collectés ?

Chaque semaine, la compensation est effectuée pour solder la balance de Shop'in de tous les commerçants de la communauté. Si ma balance est positive, mon dépôt de garantie est crédité de ce montant ; si elle est négative, mon dépôt de garantie est débité de ce montant. Il m'est alors proposé



d'effectuer un retrait par virement bancaire de ce dépôt de garantie.-J'indique le montant du retrait souhaité et celui-ci sera effectué immédiatement. Mon compte bancaire sera crédité dans les délais de l'opération bancaire en vigueur.

Quelle est la durée de validité maximale d'une Shop'actu ?

La durée de validité est à la main du commerçant qui doit entrer une date de fin de validité au moment de la création de celle-ci.

Puis-je modifier une de mes Shop'actus publiées ?

Non, je ne peux pas modifier une Shop'actu déjà publiée. Il faut créer une nouvelle Shop'actu avec les nouvelles informations souhaitées.

À quel moment puis-je demander la restitution de tout ou une partie de mon dépôt de garantie ?

À tout moment, une fonction spécifique permet de récupérer tout ou partie du dépôt de garantie. L'opération interviendra à l'issue de la compensation hebdomadaire.

Quelle est la tarification du service MyShop'in ?

MyShop'in prélève une commission qui est calculée sur les achats effectués générant la création de Shop'in. Cette commission est appliquée seulement à partir du 5^{ème} Shop'in créés.

Comment puis-je résilier mon compte ?

Je peux résilier mon compte à partir du menu principal, selon le mode opératoire précisé dans les Conditions Générales d'Utilisation.

Puis-je changer de communauté d'appartenance ?

Non, je ne peux pas changer la communauté d'appartenance de mon commerce. Pour le faire, je dois résilier mon compte actuel et en créer un nouveau.

Y-a-il un service assistance MyShop'in ?

En cas de difficulté ou de question, vous pouvez nous contacter à l'adresse assistance@myshopin.fr.

Qu'est que l'application MyShop'in apporte à mes clients ?

L'application MyShop'in permet de renforcer le lien direct avec mes clients, je peux leur communiquer toutes les informations indispensables pour ne rien rater en boutique. L'application leur permet de participer consciemment à l'effort de solidarité pour conserver une vie économique soutenue dans notre communauté locale.



Puis-je continuer à distribuer des cartes de fidélité si j'utilise également MyShop'in ?

Rien ne m'empêche de le faire ! En participant à MyShop'in, vous ne pourrez cependant pas refuser l'utilisation des services de fidélité de l'application à un Shoper'.

Que me fournissez-vous gratuitement pour mettre en place MyShop'in dans mon commerce ?

En laissant votre adresse e-mail sur le site www.myshopin.fr, vous recevrez le package comprenant une affiche, un dépliant explicatif et un tutorial vidéo pour utiliser MyShop'in dans votre communauté locale.

Est-ce que mes concurrents de ma communauté peuvent également participer au programme MyShop'in ?

Oui, l'application est ouverte pour tous les commerçants de proximité respectant la Charte de participation à MyShop'in.

Mon avis sera-t-il pris en compte pour faire progresser le service ?

Toutes les remarques adressées par mail à l'adresse : contact@myshopin.fr seront étudiées et feront l'objet d'une réponse. Une communication régulière de l'équipe MyShop'in vous informera sur les évolutions retenues dans les prochaines versions de l'application mobile.

Que dois-je faire si le système de lecture/création de QR code ne fonctionne pas ?

Pas de panique, nous sommes là pour vous accompagner ! Tout d'abord, il faut bien vérifier que le commerçant et le client sont bien inscrits et appartiennent à la même communauté. Ensuite, il faut s'assurer que les conditions sont bien remplies pour créer ou utiliser des Shop'in. Enfin, si le problème persiste, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : assistance@myshopin.fr.